

DEC200608DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu les statuts de l'association « LYONBIOPOLE » régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Vu la facture n°2019/11/20-362 du 20 novembre 2019 portant règlement de la cotisation d'adhésion à l'association « LYONBIOPOLE » au titre de l'année 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne, à l'effet de signer, au nom du Président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « LYONBIOPOLE », au titre de l'année 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit

